

L'honorable M. MURDOCK: Puis-je soulever une question? L'honorable leader (l'honorable M. King) a donné avis d'une motion concernant la suspension de certains articles du Règlement. L'article 23 dit qu'un avis de deux jours est requis pour présenter une motion ayant pour objet: (a) l'établissement d'une nouvelle règle, ou d'un nouvel article du Règlement ou la révocation ou l'amendement d'une règle ou d'un article du Règlement. Cet avis doit donc être pour samedi et non pour demain.

Son Honneur le PRÉSIDENT: D'après le Règlement, à moins qu'il ne soit suspendu dans l'intervalle, les remarques de l'honorable sénateur de Parkdale sont régulières en tant qu'elles visent la deuxième lecture des bills.

LOI DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE DES CHEMINS DE FER NATIONAUX DU CANADA

PREMIÈRE LECTURE

Un message a été reçu de la Chambre des communes avec le bill n° 124, intitulé: Loi autorisant la prestation de fonds pour couvrir des dépenses de capital effectuées et les dettes de capital contractées par le réseau des chemins de fer Nationaux du Canada pendant l'année civile 1942, prévoyant le remboursement d'obligations financières et autorisant la garantie par Sa Majesté de certaines valeurs à émettre par la Compagnie des chemins de fer Nationaux du Canada.

Le bill est lu pour la 1re fois.

MISE EN COMMUN DE LA PRODUCTION BRITANNIQUE ET AMÉRICAINE

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS

L'honorable J. H. KING: Honorables sénateurs, relativement à la question sur laquelle mon honorable ami de Vancouver (l'honorable M. McRae) a appelé l'attention hier, je suis maintenant en mesure de fournir le renseignement qu'il a demandé le 12 juin et de nouveau le 27 juillet. Sa question avait trait à un article de presse dans lequel il était dit que le Royaume-Uni et les Etats-Unis avaient mis en commun leurs moyens de production et que cette mise en commun serait administrée par un représentant des Etats-Unis et un représentant du Royaume-Uni. D'après mon honorable ami, le rapport déclarait que le représentant des Etats-Unis aurait la haute main sur toute la production du continent nord-américain, y compris le Canada.

Ce rapport avait trait à l'annonce, par le président Roosevelt, le 9 juin, de la création de deux commissions intitulées: Commission

mixte de la production et des ressources et Commission mixte des vivres. L'objet de la Commission mixte des ressources est indiqué dans le paragraphe suivant cité d'un mémoire adressé à M. Donald Nelson, membre américain de la commission, par le président:

Dans le but de mettre la dernière main à l'organisation nécessaire à l'emploi le plus efficace possible des ressources combinées des Etats-Unis et du Royaume-Uni pour la poursuite de la guerre, il est établi par les présentes une commission connue sous le nom de Commission mixte de la production et des ressources.

Puis, le mémoire décrit les attributions de la commission comme suit: "Combiner les programmes de production des Etats-Unis et du Royaume-Uni en un seul programme coordonné, adapté aux besoins stratégiques de la guerre." La commission a reçu instruction, à cet égard, de prendre les mesures voulues pour assurer l'utilisation maximum des ressources disponibles des Etats-Unis, du Commonwealth des nations britanniques et des Nations Unies, et de tous les autres facteurs connexes.

Mon honorable ami remarquera que la commission doit s'occuper de la coordination du programme de production des Etats-Unis et du Royaume-Uni. Comme le premier ministre l'a déclaré dans une réponse à une question le 11 juin, le rendement du Canada s'est accru grâce à la plus étroite collaboration possible avec le Royaume-Uni et les Etats-Unis. La commission mixte de la production de matériel de guerre a été établie à la fin de 1941 pour remplir, en ce qui concerne la production canadienne et américaine, les fonctions que remplit la nouvelle commission pour ce qui est de la production anglo-américaine. Le représentant des Etats-Unis sur cette commission n'a été chargé d'aucune responsabilité en ce qui concerne la production au Canada. La création de cette commission n'a apporté aucun changement dans les arrangements conclus relativement aux approvisionnements que le Canada expédie au Royaume-Uni.

La commission mixte des vivres, établie en même temps, comprend le secrétaire des Etats-Unis à l'agriculture et le chef de la mission britannique des vivres à Washington. Son objet principal, comme l'a expliqué le président, est de "coordonner d'avantage la poursuite de l'effort de guerre en assurant l'emploi méthodique et expéditif des ressources alimentaires des Nations Unies". Les rapports du Canada avec cette commission font en ce moment l'objet de discussions intergouvernementales. Il est toutefois évident que les mesures que prendra la commission ne changeront en rien la procédure suivie jusqu'ici dans l'achat de vivres par le Royaume-Uni au Canada. Toutes les négociations à ce sujet seront toujours conduites entre les représentants du Canada et du Royaume-Uni.